Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260625-2026_C_133-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-133 **Séance du 25 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Monsieur François MAINSARD, Président de la Communauté de communes,

Etaient présents : Charlotte GREGOIRE - Samuel CANTO - Odile JOUQUAN - Jérôme DOLBOIS - (Dol de Bretagne) - Louis THEBAULT - Marilyne TRECAN - Axel ROUSSEL - Héloise MORIN (Pleine-Fougères) - Olivier BOURDAIS - Sylvie COMMEREUC - Gilles LEBRET (Baguer-Morvan) - Sylvie DUGUEPEROUX - David GUILLOUX - Eliane MASSON (Baguer-Pican) - Sylvie RAMÉ-PRUNAUX - Thierry BOURGEAULT (Epiniac) - François MAINSARD - Sylvie FIZELIER (Roz-Landrieux) - Frédéric LE GRAND - Bénédicte FLAUX (Cherrueix) - Etienne VIDON - Estelle LINET (Mont-Dol) - Christine FAUVEL - David VIGOUR (La Boussac) - Jean-François GOBICHON - Françoise MOUCHEL (Saint-Broladre) - Arnaud VETTIER (Le Vivier-sur-Mer) - Claudie MAÇON (Roz-sur-Couesnon) – Eric HAMEL (Sougeal) – Janine LEJANVRE (Trans-la-Forêt) – Jean-Marie TASSEL (Sains) - Louis LEPORT (Saint-Marcan) – André DAVY (Broualan) – Jean-Pierre HERY (Saint-Georges-de-Gréhaigne) – Gérard DUFEU (Vieux-Viel)

Etaient excusés : Carole CERVEAU (procuration à Arnaud VETTIER) - Emmanuelle DE BEAUCORPS (procuration à Charlotte GREGOIRE) - Paul SALARDAINE (procuration à Jérome DOLBOIS) - Philippe PERENNES (procuration à Claudie MAÇON) - René TRELLU (suppléé par Jean-Marie TASSEL) - Véronique BOSSARD-SANGUY

Secrétaire de séance : **Eliane MASSON**

Convocation en date du 16 juin 2026

GOUVERNANCE – Désignation des conseillers au sein d'organismes extérieurs – Commission Locale de l'Eau SAGE DOL / 5.3 Désignation des représentants

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel,
VU la délibération n° 2026-C-101 du 30 avril 2026 désignant les représentants de la Communauté de Communes à la CLE du SAGE DOL,
VU la délibération n° SML-2026-18 désignant le représentant du Syndicat Mixte du Littoral à la CLE du SAGE DOL,

CONSIDERANT que Monsieur LE GRAND Frédéric est déjà nommé représentant du Syndicat Mixte du Littoral à la CLE du SAGE DOL,
CONSIDERANT qu'une même personne ne peut pas être dans plusieurs collèges de cette Commission Locale de l'eau,
CONSIDERANT qu'il convient de désigner **3 représentants communautaires** candidats pour siéger au sein du 1er collège de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux),

VU l'avis favorable du Bureau en date du 16 juin 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,
DECIDE

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260625-2026_C_133-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
Communauté de Communes

- **DE DESIGNER** en tant que représentant(e)s de la Communauté de communes au sein de la CLE du SAGE du Syndicat des bassins côtiers de la Région de Dol de Bretagne :

CLE SAGE DOL
3 délégués titulaires
1 – Charlotte GREGOIRE
2- François MAINSARD
3 – Etienne VIDON

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Date de publication, le 26 juin 2026,
Certifié exact,

La Secrétaire de séance
Eliane MASSON

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 26 juin 2026,

Le Président,
François MAINSARD

